

Séance du : 25 février 2019

n° 06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 18 heures.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 février 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 25 février 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Marc SIE, Etienne THIBAUT.

Avaient donné pouvoir :

JC.DE BORTOLI à N.CALMET, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, N.DURY à R.DUFOUR, JL.GOUXETTE à A.ITIER, R.LIGNERES à C.BATS.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 21

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Benoit MERLIN, Pierre MONOD, Michel TOUJA.

Excusés :

Mmes Pierrette ESPUNY, Marie-Françoise GAUBERT.

Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Patrick de PERIGNON, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patrick ROSSIGNOL.

Objet : Désignation de représentants du PETR à l'EPIC de l'Office de Tourisme de la communauté de communes Terres du Lauragais

Vu la délibération 10/2017 du 27 mars 2017 désignant les représentants du PETR du Pays Lauragais à l'Office de Tourisme Intercommunal des Terres du Lauragais agissant sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes des Terres du Lauragais est dotée d'un Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à ses statuts, cet EPIC est administré par un Comité de Direction qui délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme et se réunit au moins 6 fois par an.

Il composé de :

- 7 représentants de la communauté de communes
- 6 représentants des professionnels et organismes intéressés ou intervenant dans le développement du tourisme des Terres du Lauragais dont ceux du PETR du Pays Lauragais.

Par délibération du 27 mars 2017 le PETR du Pays Lauragais avait désigné deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein de cette instance.

Pour assurer une présence plus assidue aux réunions, le bureau syndical propose les nouvelles candidatures suivantes :

- Bertrand GELI et Michel GALANT (titulaires)
- Cathy PUIG et Pierrette ESPUNY (suppléantes),

Et demande à ce que les invitations aux réunions soient transmises aux titulaires et suppléants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

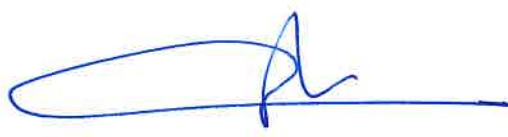
1°) - **de DESIGNER Mrs Bertrand GELI et Michel GALANT** en tant que représentants titulaires, et **Mmes Cathy PUIG et Pierrette ESPUNY** en tant que représentantes suppléantes du PETR du Pays Lauragais au sein de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

2°) – **de DONNER** mandat à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 25 février 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr